

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978)

Heft: 470

Artikel: Migros et la liquidation de "Tat" : quelque-chose de pourri au royaume de Dutti

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelque-chose de pourri au royaume de Dutti

On s'en rendra compte progressivement: la suppression de la "Tat" ne marquera pas seulement l'histoire de ce journal — et de la presse suisse — mais aussi celle de la Migros, et même la carrière de son puissant patron: la "communauté" Migros et Pierre Arnold n'ont plus la même image — ni la même identité — depuis le 25 septembre 1978, jour d'une décision certes attendue, mais survenue avec une brutalité qui a surpris tous ceux qui ignorent les implacables pratiques du management "moderne".

"POURCENTAGE CULTUREL" MIGROS 1977.

	Coopératives Migros (francs)	Fédération des coopératives Migros	total (francs)
<i>Dépenses relevant de la politique économique:</i>			
Alliance des Indépendants	1 225 817	981 387	2 207 204
Elections et votations	42 627	—	42 627
Charges supplémentaires pour "Wir Brückenbauer" et "Construire"	1 310 723	197 472	1 508 195
Association suisse des coopératives Migros	141 632	22 611	164 243
Assemblée des coopérateurs	29 814	—	29 814
Actions de politique économique	134 506	326 731	497 237
Réunions des comités coopératifs	68 080	—	68 080
Déficit Limmatdruck S.A. (Tat et hebdomadaires) et divers	—	8 876 500	8 876 500
Total	2 953 199	10 440 701	13 393 900
<i>A but social:</i>			
Dons sociaux/fondations	856 933	2 575 753	3 432 686
Actions sociales	183 075	133 255	316 330
Divers	100 000	60 475	160 475
Total	1 140 008	2 769 483	3 909 491
<i>A but culturel:</i>			
Total	24 867 275	10 169 664	35 036 939
<i>Dépenses proportionnelles:</i>			
Frais administratifs	2 071 998	924 459	2 996 457
Part fiscale sur affectations compensées	56 007	365 526	421 533
Total	2 128 005	1 289 985	3 417 990
Total dépenses	31 088 487	24 669 833	55 758 320

Ce jour-là, le monstre Migros a perdu de son caractère sacré. Les critiques jusqu'alors très discrètes ou d'inspiration corporatiste vont se faire plus franches et surtout plus générales. Elles vont venir de milieux divers, à commencer par les journalistes de l'ancienne "Tat", qui en savent un bout et n'ont désormais plus rien à perdre en le disant.

Bien entendu, ce qui va sortir ces prochains temps ne sera guère nouveau pour ceux qui soupçonnent les arcanes de la politique financière du groupe Migros, qui sont au courant des pressions exercées sur les fournisseurs, qui connaissent le vrai visage de la M-participation ou qui savent les exigences de rendement imposées au personnel de tous rangs. Mais la grande foule des clients, qui trouvent effectivement leur compte d'acheter à la Migros,

vont voir tenir l'image d'une entreprise dont les réalisations exceptionnelles n'arriveront plus à cacher les abus de pouvoir liés à ses structures centralisées et à ses dimensions immenses.

La théorie et la pratique

Or donc, trois semaines avant la liquidation de la "Tat", la Migros publiait à grand fracas son premier "bilan social", accompagné d'une deuxième évaluation de la valeur ajoutée annuelle produite par le groupe (rien moins que 1.8 millions de francs, soit 1.2 pour cent du PNB!). Documents passionnants, tant par ce qu'ils précisent que par ce qu'ils passent sous silence. Au total, des instruments de relations publiques, au sens intelligent du terme; le tout est écrit dans l'esprit un peu religieux de la Migros, avec confessions à voix basse, promesses de vie meilleure et toute une liturgie à la gloire du père (Dutti bien sûr), de son héritier spirituel (P. Arnold) et des principes (les thèses de 1950) qui tiennent lieu de lois et de proverbes. On entend d'ici la rumeur d'approbation qui s'élève de la masse des cadres bien drillés, des autres collaborateurs dûment motivés et de tous les coopérateurs-fidèles accrochés par une part sociale à dix francs (en principe pas encaissés d'ailleurs). Fort bien.

Relisons donc le passage du Bilan social M consacré à la "Tat". Après avoir rappelé la genèse de ce "journal de petit format" lancé en avril 1977 et le déficit de 8.2 millions enregistré par l'imprimerie l'année dernière, on énonce comme suit les objectifs de la "Tat":

"La "Tat" milite pour une société libre, ouverte et démocratique. Elle s'engage pour le capital social, pour la libre économie et pour les consommateurs. Elle entend lutter contre les cartels, les monopoles et les abus en tout genre. Elle prend fait et cause pour les faibles et s'efforce en particulier d'améliorer la position de la femme. Elle veut être un forum où se discutent et s'affrontent librement toutes les idées, même celles qui ne sont pas conventionnelles.

"Dans le domaine culturel, la "Tat" entend susciter l'intérêt des lecteurs tout en restant claire et accessible dans la forme, informer et expliquer sans tomber dans l'ésotérisme. La "Tat" s'efforce ainsi de sensibiliser aux questions culturelles des couches de la population a priori peu intéressées. Dans le domaine économique et social, la "Tat" fait sienne la cause des consommateurs. L'état d'ignorance relative dans lequel ces derniers se trouvent face aux producteurs doit prendre fin. La "Tat" informe ses lecteurs de leurs droits de consommateurs, dont ils n'ont souvent même pas connaissance.

"La "Tat" est un journal politique mais qui n'est lié à aucun parti. Elle veut avant tout combler le fossé qui sépare le citoyen des institutions.

"La "Tat" contribue à secouer de sa torpeur le marché de la presse quotidienne". (pp.28-9)

Et donc la Migros vient de contribuer à l'y faire rentrer, dans sa torpeur. Et pourtant, quelques lignes plus loin, le Bilan social précise: "Comme indice de l'indépendance de la "Tat" à l'égard de Migros, nous voulons pour preuve le fait que la "Tat", toujours au service des consommateurs, n'hésite pas à publier les résultats des tests de produits même s'ils ne sont pas favorables au produit Migros".

Ces passages prennent un relief tout particulier après les événements récents. Comment ces derniers vont-ils apparaître au Bilan social 1978? Seront-ils inscrits au débit des "autres activités commerciales" avec les aléas de Migrol, les pertes d'Hotelplan, les soucis de Secura et les déficits de la Banque Migros? Ou fera-t-on le solde de l'opération au chapitre déjà délicat de la politique du personnel? Vraisemblablement, les pertes et fracas de la "Tat" émergeront à nouveau au fameux "pourcentage culturel" (prévu par l'art. 43 des Statuts de la FCM et par ceux des coopératives régionales), ou plus précisément aux "dépenses de la politique économique" qui se sont élevées à 13.4

• SUITE ET FIN AU VERSO

Les millions des héritiers

La liquidation de "Tat" dans la droite ligne de la pensée de Duttweiler! On ne néglige rien, au sommet de la hiérarchie M pour "mettre en perspective" la décision que l'on sait dans l'héritage économique-politique de Duttli.

Voici la veuve légendaire du précurseur, Adèle Duttweiler (87) elle-même, qui monte aux barricades et qui laisse publier ("Berner Tagblatt" du 1er octobre) que son défunt mari avait envisagé sérieusement de se défaire de "Die Tat" qui lui causait vraiment trop de soucis ("Die Tat" avait été fondée à la fois pour propager les idées économiques et politiques de Duttweiler et pour répondre aux attaques dont il était l'objet). Mêmes sons de cloche chez les plus proches collaborateurs du grand homme disparu. Et d'insister, à cette occasion encore sur la filiation Arnold-Dutti; le premier: "Dans ma vie entière, je n'ai jamais eu autant de problèmes qu'avec "Tat"; le second: "Les soucis que me cause "Die Tat" m'ont coûté quelques années de vie".

Les positions de repli

Cette insistance sur la pérennité — quant à la presse — de la philosophie M montre bien que le bât blesse sérieusement à ce sujet dans les hautes sphères concernées. Cela dit, Pierre Arnold n'a pas dit son dernier mot, même si sa défaite est là, cuisante. Des idées germent, a-t-il laissé échapper. Des hypothèses? Une édition bi-hebdomadaire de "Brückenbauer" et ultérieurement de "Construire" (qui aurait passé entre temps au "petit format"); cela permettrait de conserver dans la presse des millions "libérés" par la mort de "Tat", de faire tourner les rotatives et de propager efficacement le "message" ("Construire" est déjà en vente dans un certain nombre de kiosques romands et alémaniques — les Migros de Genève seules l'offrent à leurs clients —; la même opération pourrait être tentée avec "Brückenbauer",

avec l'ambition de toucher des lecteurs hors de la "famille M").

Le bluff de Schawinski

Et puis il faut aussi parler gros sous! Là, une indication sérieuse qui pourrait aider à comprendre les "managers" Migros: "Werbung-Publicité" qui vient de paraître donne enfin le chiffre du tirage "contrôlé" de "Tat" au 25 juillet dernier, 63.205 exemplaires (ancien tirage contrôlé, le 7 avril 1976: 35.658); on est loin tout de même des 70.000 donnés par l'ancien rédacteur en chef Schawinski pour la limite minimum de l'audience de son quotidien... Le bluff n'aurait-il pas payé? Cela étant dit, l'opération "Tat" coûtera en effet plus de vingt millions; cette somme aurait permis d'accorder un supplément de salaire de près de trois cents francs par année en 1977 et en 1978 aux 35.000 "unités de personnel" travaillant à Migros (dans le bilan social, les "unités de personnel" permettent la mesure des personnes occupées, comptabilisées en employés à plein temps); pour les amateurs de comparaison, cette somme aurait également permis de publier DP pendant 152 ans, sans recettes (charges pour 1977: 131.000 francs, cf. DP 461)...

Du côté des grévistes, on ne chôme pas, c'est le moins qu'on puisse dire: publication d'un journal, "Wut" (fureur) — pourquoi pas "Mut" (courage)? —, lancement d'un disque avec la clef un chant d'amour à Migros dû au rédacteur et chansonnier Martin Hauzenberger, projection d'une bande vidéo sur l'événement... Il va sans dire que tous ces efforts seront à plus ou moins long terme couverts par la suave musique des grands orgues de Migros, distillant l'harmonie de rigueur entre coopérateurs. Comment imaginer raisonnablement que ces pelés, ces galeux de syndicalistes (pas plus de 1500 syndiqués dans la "famille" des salariés de Migros) crient plus fort que la Migros, formidablement pesante dans la plupart des quotidiens suisses (publicité régulière et massive)?

Quelque-chose de pourri au royaume de Dutti

millions en 1977, dont 10.4 millions à la charge de la FCM, principalement pour la Limmatdruck SA d'ailleurs (voir encadré).

On pourra toujours récapituler les pertes financières dues à la suppression de la "Tat": exploitation déficitaire en 1978, indemnités de licenciements (près de deux cent mille francs pour l'ex-rédacteur en chef Roger Schawinski et sans doute au moins autant pour le personnel technique victime de la disparition du journal), remboursements d'abonnements payés d'avance, manque à gagner dû aux campagnes de publicité en cours pour la vente du support "Tat", frais de rupture des contrats publicitaires, etc. etc. On n'arrête pas impunément l'exploitation d'un quotidien, même en licenciant "sine die" et sans indemnité tout ce qu'il compte de rédacteurs au moment de sa suppression.

Mais le reste? Les autres effets de cette disparition, ceux qui ne se laissent pas si aisément chiffrer? Quid de la perte pour la presse suisse, retombée en sa "torpeur"? La Migros supprime une valeur qu'elle ajoutait incontestablement au système suisse d'information, dont elle mettait en cause le conformisme (l'affaire du Crédit suisse, joliment surnommée SKAhdal, a fait les beaux tirages de la "Tat" qui a sorti pas mal d'affaires de moindre importance bravement passées sous silence par le reste de la presse alémanique et romande). Cette "valeur ajoutée en moins" sera-t-elle comptabilisée? Et qu'en sera-t-il de l'initiative populaire lancée et déposée par la "Tat" pour un article constitutionnel demandant une meilleure protection des consommateurs? Et la rubrique "Tat gibt Rat", à laquelle plusieurs dizaines de personnes demandaient chaque jour toutes sortes d'informations juridiques, sociales et pratiques?

Tout ce qui avait été ainsi assez habilement mis sur pied est donc biffé d'un trait de plu-

me par cinq managers, dont un seul s'essaye lui-même à écrire (P. Arnold), et dont les autres se contentent de lire les chiffres et d'en tirer sèchement les conséquences en leur qualité de chef des entreprises de production (K. Breitenmoser 1919), de responsable du marketing (E. Gugelmann, 1931, venu de chez Jelmoli), de directeur des finances (B. Kaufmann), 1938, venu de chez Giba-Geigy), et de chef des secteurs "logistiques" de la distribution et de l'informatique (D. Weber, 1931, venu du secteur bien bâlois du grand commerce international du stockage). A noter que les deux premiers sont dans le sérail Migros depuis 1958 (P. Arnold, alors venu des organisations agricoles vaudoises), respectivement depuis 1952 pour M. Breitenmoser, qui avait dirigé les conserves de Bischofszell pendant une vingtaine d'années. Les trois autres sont entrés à la Migros et directement à la délégation de l'administration ensemble, le 1er janvier 1977, alors que le lancement de la "Tat", nouvelle formule était déjà décidé.

Ils n'ont pas connu Duttweiler, sinon comme un concurrent redoutable ou un politicien remuant. Ils doivent donc se contenter de consulter son "testament", les Thèses de 1950, dont la douzième stipule: "Les traitements et les salaires, de même que les conditions de travail, et les rapports envers les ouvriers et les employés continueront à être exemplaires". Pour que tout soit clair, le commentaire original précise que "la liberté d'association doit être sauvegardée en toutes circonstances". Quand on vous prédisait qu'il y aurait une autre Migros après le 25 septembre 1978.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Libertés et pouvoirs

Moi, je suis bien content!

— Ravi, tout d'abord, par "l'affaire" de *Tat* (ravissement limité, bien sûr, quand je songe aux malheureux journalistes — mais on peut espérer tout de même qu'ils obtiendront gain de cause et trouveront à se reclasser): dé-

monstration qui ne laisse rien à désirer sur ce qu'il faut entendre par la "liberté de la presse" dans notre pays. Lumière parfaite sur les limites de cette liberté: illimitée, si vous avez de l'argent et ne dépendez pas de la publicité ou d'autres puissances d'argent.

Ravi aussi par M. Arnold: son interview, à la Radio, un modèle du genre. Suffisance, certitude inébranlable d'avoir raison, condescendance, voire mépris pour les "irresponsables" (les journalistes de *Tat*), grand sens de l'autorité — de mauvaises langues pourraient parler d'autoritarisme cassant. Ton très convaincant: j'ai pris l'écoute au milieu de l'interview, ne sachant ni qui parlait, ni de quoi il s'agissait — trois répliques suffisent à voir clair!

— Ravi aussi par le curieux procès de moeurs de Cossonay et par l'interdiction faite par le pouvoir à un aumônier de venir témoigner devant le Tribunal. Ravi, parce que j'ai souvent à faire à des élèves qui me disent à propos de tel ou tel auteur du programme: "Pourquoi nous faire lire ça? C'est dépassé!" etc. Eh bien non. Montesquieu, dans le cas particulier, n'est pas dépassé! Comme chacun sait, il a formulé l'un des premiers la règle de la *séparation des pouvoirs*. Que l'exécutif n'interfère pas avec le judiciaire; que le membre du législatif ne puisse pas faire partie aussi de l'exécutif ou du judiciaire. Qu'un juge ne puisse être ni conseiller d'Etat, ni grand conseiller (Règle assouplie en Suisse, en ce qu'un Conseiller d'Etat peut être en même temps conseiller national — faire partie de l'Exécutif cantonal et du Législatif fédéral), (Règle qu'il faudrait d'ailleurs revoir et compléter en ces années de grâce 1900 et tant: d'autres pouvoirs sont apparus — financier, industriel, pouvoir des mass média, etc.) Or que voyons-nous dans le cas du procès en question (quelque soit le jugement que par ailleurs on porte sur le fond)? Un pouvoir exécutif qui intervient dans une affaire judiciaire et par là exerce une pression indéniable sur les décisions que pourra prendre le Tribunal. Aux Etats-Unis, le juge inculperait sans doute l'aumônier pour "*contempt of Court*"!